

ROÉÉ

Regroupement des organismes
environnementaux en énergie

Communiqué – pour diffusion immédiate

Subventions du Fonds vert à Gaz Métro : Encore 40 ans de GES, gestion occulte et atteinte à l'indépendance de la Régie de l'énergie

Montréal – Le 21 juillet 2017. Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) dénonce l'attribution de subventions totalisant 20 M\$ provenant du Fonds vert pour l'extension du réseau de gaz naturel de l'entreprise privée Gaz Métro. Les règles de gestion du Fonds vert ont déjà été critiquées par le Vérificateur général du Québec et le prolongement du réseau gazier doit faire l'objet d'audiences par la Régie de l'énergie.

Rappelons que le Fonds vert est financé notamment par le produit de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre. Or, avec la présente décision, le gouvernement du Québec privilégie une filière es d'énergie fossiles et des visées économiques de court terme plutôt qu'une véritable transition énergétique vers la réduction de la consommation de l'énergie, la maximisation de l'efficacité et en dernier recours à l'approvisionnement à partir de véritables énergies vertes.

La prémisse des subventions annoncées selon laquelle le gaz naturel pourrait permettre d'accélérer la transition énergétique est fautive. Au contraire, ces subventions contribueront non pas à la transition, mais plutôt à la pérennité du recours aux hydrocarbures. Selon Marianne Papillon de *l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale (AMSÉE)*, groupe membre du ROÉÉ, « le recours au gaz naturel, surtout à forte teneur en gaz de schiste et l'extension du réseau de distribution gazier par des infrastructures qui resteraient en service pour au moins 40 ans ne saurait être considéré comme une mesure de transition. »

Depuis l'adoption du projet de loi 102 au printemps 2017, la loi qui gouverne l'utilisation du Fonds vert prévoit qu'il est notamment affecté au financement de toute mesure liée à la lutte contre les changements climatiques pour réduire, limiter ou éviter les émissions de gaz à effet de serre. Or, Alain Saladzius de la *Fondation Rivières*, groupe membre du ROÉÉ, note que « le ministre David Heurtel avait promis une réforme de la gouvernance du Fonds vert et la transparence de sa gestion, alors que nous assistons plutôt à la poursuite de son instrumentalisation avec la mise en place de projets suspects essentiellement dans le domaine des énergies fossiles ».

ROÉÉ

Regroupement des organismes
environnementaux en énergie

Le gouvernement du Québec omet encore de mettre en place une stratégie cohérente et crédible de transition. La Régie de l'énergie a compétence exclusive pour l'approbation des projets d'extension de Gaz Métro et de s'assurer de leur rentabilité, de la protection de l'intérêt public et de la satisfaction des besoins énergétiques dans une perspective de développement durable. Depuis 2016, la Loi sur la Régie l'oblige aussi d'agir dans le respect des objectifs des politiques énergétiques du gouvernement. Selon Gordon Edwards, du *Regroupement pour la surveillance du nucléaire* (RSN), membre du ROÉÉ, « nous avons maintenant la confirmation que le gouvernement a l'intention de se servir de la Politique énergétique 2030 et de récentes modifications aux lois afin d'imposer le recours accru aux hydrocarbures et ce, sans le bénéfice d'une planification intégrée de nos choix en matière énergétique ».

Le ROÉÉ souligne que la Régie de l'énergie est saisie actuellement d'un dossier générique visant notamment des principes pour la détermination de la rentabilité des projets d'extension du réseau de Gaz Métro. Par le biais du Fonds vert, le gouvernement vient de fausser l'exercice indépendant des responsabilités de la Régie à cet égard.

Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ), fondé en 1997, participe activement aux consultations et audiences de la Régie de l'énergie afin de défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique. Le ROÉÉ est composé de sept groupes environnementaux, soit l'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale, Écohabitation, la Fédération québécoise du canot et du kayak, la Fondation Rivières, Nature Québec, le Regroupement de surveillance du nucléaire et le Regroupement vigilance hydrocarbures Québec. Ces groupes représentent des milliers de membres individuels et de multiples organisations au Québec.

- 30 -

Pour renseignements :

Me Franklin Gertler, 514-942-9309, franklin@gertlerlex.ca

Alain Saladzius, 514 924-2013, alainsa@videotron.ca

Marianne Papillon, 418-937-4945, amsee.ca@outlook.com